

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon.

Nyon, le 28 avril 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Présents: Mme Roxane Faraut-Linares, MM David Lugeon, Jean-Claude Mermilliod, Jean Pierre Vuille, Sacha Soldini et Maurice Frei (président et rapporteur)

Excusés: MM Patrick Buchs et Claude Farine

La commission s'est réunie le 2 avril à 19h30 afin d'étudier la possibilité de renvoyer ce postulat à la Municipalité accompagné de quelques recommandations / suggestions qui, espère ladite commission, seront utiles à la Municipalité.

En ce qui concerne le renvoi à la Municipalité, la commission l'a accepté à l'unanimité, pour autant que l'énergie fournie ne ralentisse pas les projets de construction de logements.

Le texte du postulat étant assez clair, la commission souhaite toutefois le compléter en demandant à la Municipalité d'anticiper les problèmes liés aux découvertes de cet aqueduc et d'étudier immédiatement la valeur d'un tronçon de cet ouvrage antique. Elle considère comme important qu'un tronçon d'aqueduc puisse être visible par le plus grand nombre de citoyens et de touristes, sur les lieux mêmes de sa découverte.

Selon la situation des fouilles et l'état de conservation de l'aqueduc, une suggestion pour la mise en valeur pourrait être le parc du Reposoir, ou éventuellement à l'abri dans la future infrastructure sportive. Les exemples concernant la présentation de tels vestiges à l'intérieur de bâtiments ne manquent pas. C'est déjà le cas dans un établissement public de Nyon, proche de la Place du Marché, ou encore à Genève dans le parking de Saint-Antoine.

A l'avenir, l'étude éventuelle d'un sponsoring privé pour financer la restauration, l'entretien ou la présentation des vestiges devrait être envisagée par la Municipalité. Les sponsors et autres promoteurs ne sont très certainement pas contre puisque cela donne aussi une certaine plus value aux constructions.

La commission espère que lors des prochaines découvertes, la Municipalité sera mieux inspirée dans la présentation et la mise en valeur d'une partie de notre patrimoine et ne reproduira pas les erreurs commises au parc des Mangettes, où une partie d'aqueduc est inaccessible, cachée sous une grille métallique.

La dimension de l'aqueduc étant suffisamment grande et importante, il devrait donc être possible de prélever un tronçon pour l'exposer dans un lieu choisi. La commission suggère ainsi de faire revivre une portion de notre passé historique sur des lieux de grande visibilité, tels qu'un giratoire, ou sur la place des Marronniers ou encore près du Musée romain. Ce ne sont pas les vestiges qui vont manquer et la population en profitera bien plus que stockés dans un dépôt ou à nouveau enterrés. Toutefois, aux yeux de la commission, il s'agit là d'une idée intéressante sous forme de compléments, l'indispensable étant la sauvegarde d'un ou plusieurs tronçons, même restreints, à l'endroit exact de leur découverte afin de garantir une authenticité réelle au visiteur.

Sachant qu'une grande partie des fouilles est condamnée à disparaître, nous suggérons aussi d'éditer une plaquette illustrée, présentant ces découvertes. Ce document pourrait être vendu au Musée romain, à l'Office du tourisme ou dans d'autres offices que la Municipalité trouverait opportuns.

De plus, un ou plusieurs panneaux explicatifs pourraient être installés aux abords des vestiges afin d'en donner un descriptif et un historique, voire, un plan complet du trajet de l'aqueduc (pour ce cas précis). Ce qui ne peut qu'éveiller l'intérêt des visiteurs et permettre d'en faire la promotion de manière plus conviviale.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon.

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité en lui demandant de s'engager clairement dans la sauvegarde du patrimoine romain à Nyon, en mettant en valeur l'aqueduc, en rénovant le parcours installé au centre ville et enfin en renforçant la communication touristique. Ceci dans les meilleurs délais.

La Commission :

Mme Roxane Faraut-Linares, MM David Lugeon, Jean-Claude Mermilliod, Jean Pierre Vuille, Sacha Soldini, Patrick Buchs, Claude Farine et Maurice Frei (président et rapporteur)